

COMMUNE D'ARTZENHEIM

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARTZENHEIM DE LA SEANCE DU 19 JANVIER 2017

- **Sous la présidence de** : M. Claude GEBHARD, Maire. La séance est ouverte à 19 h.
- **Présents** : Mme SCHNETZ Hortense, M. OCULY Denis, Mme RUDOLF Eliane, M. KUNEGEL Alain, Mme BOEHRER Nicole, Mme CHALTE Mélanie, M. REMOND Claude, M. VALENTIN Benoît, M. PRUNIAUX Eric, M. MARSCHALL Patrice, M. MINY Robert et M. KINTZ Bruno.
- **Absente excusée et pas représentée** : Mme ROTHER Huguette.
- **Absent non excusé** : néant.
- **Ont donné procuration** : néant.

Désignation du secrétaire de séance : M. Bruno KINTZ, Conseiller Municipal, assisté par RITTER Séverine, secrétaire administratif.

oOo

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2016
2. Révision de la participation due au titre du PAE
3. Recensement des marchés publics conclus en 2016
4. Urbanisme
5. Divers

oOo

POINT 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2016

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2016 est lu et approuvé à l'unanimité des membres présents.

POINT 2. Révision de la participation due au titre du PAE

Le Maire propose de réviser la participation due au titre du P.A.E., conformément à la délibération du 5 mai 1997, en fonction de l'indice du coût de la construction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise la révision du montant du PAE selon l'indice du coût de la construction ; décide de fixer cette participation à 11.117 € par unité de logement, à compter de ce jour et pour l'année 2017 (voir annexe ci-jointe). Adopté à l'unanimité.

POINT 3. Recensement des marchés publics conclus en 2016

Comme le prévoit l'article 133 du Code des Marchés Publics, "le pouvoir adjudicateur publie au cours du premier trimestre de chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente, ainsi que le nom des attributaires".

Le Conseil Municipal, prend acte de ces marchés :

MARCHES DE TRAVAUX

MARCHES DE 15 000 à 5 186 000 € HT

<i>Objet</i>	<i>Date du marché</i>	<i>Attributaire</i>	<i>Montant (en € HT)</i>	<i>Support de publication</i>
Extension et mise en conformité de la Mairie	26/09/2016	Cf. détail des lots ci-après.	489.003,15	Association des Maires du Haut-Rhin + DNA
<u>Marché comprenant 12 lots :</u>				
<i>Lot 1 : gros-œuvre – réhabilitation – VRD</i>	idem	Zwickert	147.734,95	idem
<i>Lot 2 : étanchéité – zinguerie</i>	idem	Reck	5.185,09	idem

COMMUNE D'ARTZENHEIM		PV DU CM DU 19/01/2017		
<i>Lot 3 : menuiserie extérieure</i>	idem	Hirth	70.489,00	idem
<i>Lot 4 : plâtrerie – faux-plafonds</i>	idem	Somegyps	49.862,00	idem
<i>Lot 5 : serrurerie</i>	idem	Boehrer	8.621,00	idem
<i>Lot 6 : revêtement de sol</i>	idem	Multisols	22.677,00	idem
<i>Lot 7 : peinture</i>	idem	DG Peinture	15.806,70	idem
<i>Lot 8 : menuiserie intérieure</i>	idem	Spindler	38.690,10	idem
<i>Lot 9 : électricité</i>	idem	Boetsch	55.412,60	idem
<i>Lot 10: chauffage – ventilation - sanitaire</i>	idem	Labeaune	48.472,71	idem
<i>Lot 11 : ascenseur</i>	idem	Schindler	24.200,00	idem
<i>Lot 12 : échafaudage</i>	idem	Fregonese	1.852,00	idem

Adopté à l'unanimité.

POINT 4. Urbanisme

Droit de Prémption Urbain :

La Commune ne fait pas valoir son droit de préemption urbain dans la vente de l'immeuble suivant :

- Immeuble à usage d'habitation (appartement) situé 8B rue des Jardins (section 21 n° 297/69), au profit de M. Gilbert KELLER.

Déclaration Préalable :

-HIRTZ Marie-Blanche, 24 rue du Sponeck

pose d'un « toutabri » bâche

POINT 5. Divers

* M. le Maire rend compte de la réunion du 10.01.2017 qui a eu lieu à Baltzenheim concernant le périscolaire.

* Benoît VALENTIN fait part des réunions de chantier de la Mairie.

* M. le Maire informe l'assemblée qu'une enquête publique d'information aura lieu du 23.01 au 21.02.2017 inclus concernant le projet de polder de Breisach-Burkheim localisé en rive allemande du Rhin. Le commissaire enquêteur siègera en Mairie le lundi 30 janvier 2017 de 15h à 17h.

oOo

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 40.

L'Adjoint au Maire,
Eric PRUNIAUX